

Pêche en mer

F. Hollande et N. Sarkozy répondent à la FNPPSF

La F.N.P.S.F. avait, comme tant d'autres associations, adressé un courrier et des questions aux candidats à la présidentielle avant même le premier tour. Nous vous proposons aujourd'hui les réponses qui leur ont été adressées par les deux finalistes : le nouveau Président François Hollande et son prédécesseur, Nicolas Sarkozy.

Comme nous l'avons déjà exprimé et dans le cadre d'une nécessaire "continuité de l'État", on peut considérer que ce qu'a promis l'ancien, le nouveau pourrait le tenir pour ne pas non plus se trouver en retrait et susciter d'éventuels regrets....

Les deux candidats ont répondu bien sûr au Président Jean Kiffer, Président de cette importante Fédération de pêcheurs en mer.

Les réponses de François Hollande



Photo Wikimedia Commons

Monsieur le Président

C'est avec attention et intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier par lequel vous m'interrogez sur la politique maritime que je souhaite pour la France et plus particulièrement en matière de pêche plaisancière et sportive.

Comme vous le soulignez, la mer offre un potentiel de croissance économique important si l'on sait l'exploiter correctement.

L'organisation des activités maritimes, dans toutes leurs diversités, aujourd'hui dispersées dans les différentes administrations de l'Etat, souffre d'une opacité qui interdit d'engager un travail de long terme. En créant, ou plutôt en recréant, un ministère de la mer comme cela avait été fait par François MITTERRAND en 1981, je souhaite redonner la visibilité et l'efficacité nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine maritime.

Cette réorganisation de la gouvernance passe aussi par une meilleure représentativité des acteurs au sein des différents organes institutionnels. Chacun des acteurs du monde maritime, qui participent au rayonnement économique et touristique des littoraux, doit pouvoir légitimement faire entendre sa voix. Aussi, les fédérations doivent être mieux représentées au sein des différents organismes officiels, que ce soit au niveau local ou portuaire, au niveau de la façade maritime ou au niveau national. Acteurs primordiaux de l'espace marin, je souhaite que les plaisanciers voient leur rôle mieux pris en compte dans les instances institutionnelles.

Par ailleurs, je souhaite encourager la pêche éco-responsable, que ce soit par les pêcheurs professionnels ou ceux qui pratiquent une pêche de loisir. Les pêcheurs plaisanciers et sportifs ont témoigné à plusieurs reprises de leur conscience environnementale et se sont engagés dans des démarches de préservation notamment par l'adoption d'une charte d'engagements éco-responsable. Je veux que ces bonnes pratiques soient reconnues et que les efforts de leurs acteurs soient encouragés et récompensés. L'idée d'un label spécifique pour quelques espèces comme le bar et la daurade royale devra être débattue en concertation avec les acteurs eux-mêmes : pêcheurs professionnels, plaisanciers, représentants de la filière halieutique.

Le développement de l'emploi dans la plaisance, tant sur les chantiers navals que dans l'accompagnement et la formation des plaisanciers, sera aussi un axe fort dans le futur. Ce sont là des secteurs stratégiques de forte valeur ajoutée dont le développement doit être soutenu notamment grâce à une aide au financement et des incitations fiscales pour les petites et moyennes entreprises.

Mais il nous faut parallèlement lever un certain nombre de freins au développement de la plaisance liés aux infrastructures d'accueil insuffisantes et la saturation des ports français qui pénalisent aujourd'hui l'activité économique touristique. Nous devons, avec les collectivités territoriales et en partenariat avec tous les usagers des ports français, tout faire pour accroître la capacité d'accueil des plaisanciers grâce au développement des ports à terre et construire des infrastructures adéquates pour pallier le manque de places, et ce, dans le respect de la loi Littoral.

En complément de ces quelques précisions, je tiens enfin par la présente à vous transmettre le compte-rendu des échanges que j'ai pu

avoir lors de mon déplacement dans le Boulonnais sur les problématiques maritimes et littorales. Ce document, certes non exhaustif, témoigne néanmoins de l'importance de ces enjeux pour l'avenir de notre pays et de tout l'intérêt que je compte leur réserver.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.

Signé : **François Hollande**

Les réponses de Nicolas Sarkozy



Photo R.L.

Monsieur le Président, vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions que vous avez bien voulu me faire parvenir.

Question : Êtes-vous favorable à la mise en place d'un véritable Ministère de la Mer de façon durable ? Pouvez-vous vous engager clairement sur cet important sujet ?

Réponse : La nouvelle impulsion politique donnée à la politique maritime de la France, avec l'organisation du Grenelle de la mer, doit en effet être prolongée par un renforcement du pilotage politique de ces dossiers.

Aujourd'hui la coordination interministérielle des questions maritimes est effectuée par le secrétariat général de la mer, structure dirigée par un haut fonctionnaire. Pour renforcer sa capacité de coordination et d'arbitrage, ce qui est je crois notre objectif commun, je propose que le secrétaire général de la mer devienne membre à part entière du cabinet du Premier ministre ou qu'il soit placé sous l'autorité d'un secrétaire d'Etat placé auprès du Premier ministre. Cette évolution permettra également de donner aux professionnels, comme

aux autres usagers de la mer et du littoral, un interlocuteur qui traite des questions relatives aux activités liées à la pêche, à l'environnement marin aux énergies marines, au tourisme, au transport maritime et à l'aménagement des zones côtières. Cette coordination de niveau politique favorisera les synergies selon une logique intersectorielle et interministérielle.

Le nouveau responsable de la politique maritime sera en contact régulier avec le ministre de l'agriculture, le ministre des transports, le ministre de l'environnement et le ministre de l'industrie pour assurer la cohérence des politiques liées à la mer. Il participera à mettre en place une politique maritime ambitieuse et valorisera le grand potentiel économique du littoral français.

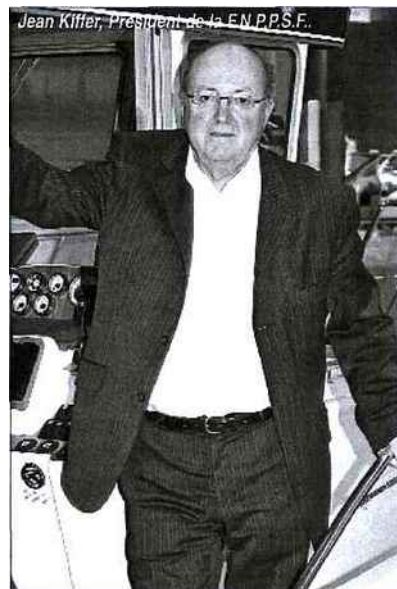
Q : Êtes-vous prêt à proposer des solutions pour remédier aux dysfonctionnements qui nuisent gravement à l'établissement d'un dialogue fructueux entre les usagers (pêche de plaisance et pêche sportive) et les structures concernées ? Pouvez-vous vous engager sur une meilleure prise en compte de notre représentativité dans les différentes structures institutionnelles existantes (CNML, Comité maritime de façade, parcs marins) ?

R : Croyez bien que je suis particulièrement sensible à vos préoccupations qui concernent plusieurs millions de nos compatriotes. Les grandes marées du début du mois d'avril ont encore illustré le caractère familial et convivial de la pêche à pied. La pêche à pied et la pêche plaisancière embarquée sont des pratiques traditionnelles qui créent du lien entre les générations, qui demeurent un des éléments forts de l'identité de nos littoraux et qui participent ainsi à l'attractivité et donc au développement économique de ces territoires.

Il est dès lors impératif que vous soyez associés sur les décisions qui ont un impact sur la pêche récréative et sportive. Je partage votre point de vue sur le fait que les pêcheurs plaisanciers doivent être mieux reconnus et représentés au sein des instances de gouvernance de la mer et du littoral mises en place au cours des derniers mois. Je m'engage auprès de vous à améliorer cette situation. Nous devons réfléchir ensemble à créer un statut des associations de pêcheurs de loisirs comme, par exemple, il en existe un pour la pêche en eau douce ou pour la chasse. Je retiens également l'idée qui m'a été proposée de créer un groupe de travail spécifique au sein du Conseil national de la mer et du littoral. Il pourra examiner les nombreuses propositions, toutes dignes d'intérêt, que vous formulez et proposer les éventuelles adaptations nécessaires de la législation.

Q : Les cinq fédérations signataires de la Charte pour une pêche de loisir éco-responsa-

ble ont notamment proposé, dans un communiqué récent, la mise en place d'un label spécifique pour quelques poissons dont le bar et la daurade royale, visant ainsi à les réserver prioritairement aux pêches non intensives, amateurs et professionnelles, comme cela est déjà le cas dans plusieurs pays anglo-saxons. Soutenez-vous cette proposition ?



R : Je soutiens la mise en place de labels de qualité qui permettent aux consommateurs de bien identifier les produits qu'ils achètent, ce qui renforcera la traçabilité de ces produits. Les labels de qualité permettent aussi aux producteurs d'enclencher des dynamiques collectives et de valoriser les produits pêchés de manière responsable et respectueuse de l'environnement marin. Ces labels permettent de répondre aux exigences des consommateurs et d'engager des actions vertueuses à finalité économique, sociale et environnementales, à condition qu'ils respectent des normes précises et soient connus et bien communiqués aux consommateurs. Dans ce sens, je demande la création d'un ecolabel européen public des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Par ailleurs, la mise en œuvre par l'Union Européenne de périodes de repos biologiques pour certaines espèces par exemple est un outil qui peut favoriser une meilleure gestion de certains stocks.

Cette mise en œuvre à l'échelle de l'Union doit résulter d'un dialogue entre professionnels, plaisanciers et scientifiques. Je suis en effet persuadé que la pêche professionnelle et la pêche plaisancière doivent travailler ensemble pour l'avenir de l'activité de pêche et la préservation des ressources halieutiques.

Q : Pourriez-vous nous préciser si vous avez dans votre programme d'autres propositions concernant le développement de la plaisance et de la pêche récréative, activités si importantes pour notre littoral ?

R : Pendant tout mon quinquennat je me suis efforcé de privilégier la concertation sur les questions liées à la gouvernance de la mer et du littoral. Je me suis en revanche toujours opposé à la prise de mesures brutales remettant en cause des libertés qui comme vous le rappelez datent de plusieurs siècles.

La façon dont Mme Royal, ministre de l'environnement entre 1992 et 1993, a sanctuarisé de larges espaces littoraux, sous forme de réserves, en expulsant les pêcheurs à pied notamment de leurs zones de pratiques traditionnelles représente l'illustration même de ce que j'ai toujours rejeté. L'accord passé à l'occasion de la campagne présidentielle entre le Parti socialiste et Europe Écologie-Les Verts montre que ces partis souhaitent poursuivre une sanctuarisation du littoral qui toucherait toutes les pratiques de pêche, dogmatique et sans aucun fondement scientifique.

Au contraire de ces méthodes brutales, j'ai souhaité que les Grenelles de l'environnement et de la mer soient des moments de large concertation qui permettent à chacun d'exprimer son point de vue sans l'imposer aux autres. En effet, sur ces questions, seule la recherche du consensus permet d'aboutir à des décisions équilibrées. La charte pour la pêche maritime de loisir dont vous êtes signataire est la traduction concrète de ce travail. J'insiste sur le fait qu'elle garantit les principes de liberté et de gratuité de la pêche à pied auxquels je suis comme vous très attaché. C'est dans le même esprit de concertation que j'entends conduire la politique du littoral dans les cinq prochaines années si je suis élu.

Par ailleurs, j'estime que nous devons développer les infrastructures portuaires pour la plaisance. Votre fédération regroupe plus de 200 associations sur le littoral français et 300 000 adhérents parmi les 3 millions de pratiquants qui ont besoin d'infrastructures modernes et de qualité pour exercer leurs activités, que soit en mer, dans les ports ou sur les côtes. Ce sera l'une des missions prioritaires que je souhaite confier à l'autorité politique, secrétaire général de la mer ou secrétaire d'État à la mer, que j'ai évoqué précédemment.

Encore une fois, soyez convaincu, que je mesure l'importance de votre activité pour le lien social entre nos compatriotes et que je défendrai leurs intérêts avec conviction dans les années à venir s'ils me renouvellent leur confiance.